

# Activités économiques et défense des forêts contre l'incendie au sein des domaines départementaux des Bouches-du-Rhône

par Jean-Noël PETRESCHI

**Dans cet article l'auteur nous montre comment l'on peut concilier avantageusement activités économiques et défense des forêts contre l'incendie dans les domaines départementaux des Bouches-du-Rhône.**

## Les parcs et domaines Départementaux

Le Département des Bouches-du-Rhône est propriétaire de 17 000 hectares d'espaces naturels. Ces espaces accueillent de nombreuses activités : culturelles, sportives, scientifiques... mais également économiques : pastoralisme, agriculture...

Le Département gère ces domaines (entretien, gestion, surveillance, animation) essentiellement en interne, avec près de 80 personnes réparties sur tout le territoire (Unités techniques, Garde départementale, Eco-guides).

## Exemples d'activités économiques présentes en lien direct avec la Défense de la forêt contre les incendies

Le Département permet et favorise l'installation d'activités agropastorales sur son territoire : caprins, ovins, équidés, activités agricoles.

Sous diverses formes juridiques : prêt à usage, convention de pâturage, mise à disposition, occupation du domaine public par un commerce (AOT).

Les formes juridiques dépendent de plusieurs facteurs, notamment : difficulté du terrain, accès, rendement, essai d'une activité...

## La coupure agricole de Roques-Hautes

L'incendie de 1989 a ravagé le centre de la Montagne Sainte Victoire, le Cengle et le piémont Sud. Le paysage a été bouleversé, les structures paysagères que l'on percevait alors comme immuables ont été dégra-

### Les parcs et domaines Départementaux des Bouches-du-Rhône

17 000 ha d'Espaces naturels sensibles  
10 000 ha de forêt  
41 domaines départementaux  
6 unités techniques en gestion  
86 agents  
150 000 ha de périmètre de préemption  
158 conventions et autorisations  
2 000 km de sentiers PDIPR

dées. Mais le feu a fait resurgir, telle une mémoire des lieux, les marques d'une occupation humaine différente : des terrasses jadis cultivées sont réapparues, les promontoires et les oppida sont dégagés d'un environnement boisé. Cette mutation a permis une relecture du paysage au travers de son évolution.

Des opérations de reforestation ont été entreprises. La pinède a été détruite et le reboisement a favorisé les feuillus et les arbustes. Des coupures agricoles ont été plantées, restituant un paysage plus ouvert qui évoque la montagne du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le moindre espace était mis en valeur.

### Un élevage de Bufflonnes à Fontblanche

Ce projet s'inscrit dans les missions portées par le Département dans le cadre de la gestion de ses espaces naturels :

- entretien du domaine par l'action du pâturage ;
- protection du milieu contre les incendies en jouant sur la diminution de combustibles par le maintien de coupures agricoles dans un espace forestier ;
- favoriser la biodiversité en conservant le milieu ouvert ;
- développement de l'image de marque des productions agricoles possibles sur les domaines départementaux et l'impact sur l'économie locale

Le Département a réalisé quelques travaux d'aménagements : canalisation et compteur d'eau sur les terrains accueillant le troupeau de bufflonnes, et a participé, par le biais de l'unité technique, à l'installation d'une clôture délimitant la parcelle mise à disposition sur le territoire de Roquefort-la-Bédoule, indispensable à la sécurité des bêtes et des usagers.

### Un élevage de moutons à Pichauris

L'utilisation du Parc départemental par un troupeau permet de :

- participer au maintien ouvert favorable au petit gibier et à une flore protégée,
- contribuer à l'entretien du paysage,
- favoriser le développement d'une strate herbacée favorable à l'élevage,
- diminuer la combustibilité de sous-bois des parcelles défendables,

- contribuer à l'entretien des coupures débroussaillées dans le cadre de la Défense des forêts contre les incendies,
- participer au maintien d'une activité économique au niveau local.

### Le débroussaillement : une action d'insertion sociale

A la suite des incendies survenus durant la période estivale de 2016 et notamment celui de Vitrolles (août 2016) et celui du Parc national des Calanques (septembre 2016), le Préfet des Bouches-du-Rhône a mis en place un plan d'action prioritaire.

Il a invité les collectivités à veiller au respect strict de leurs obligations légales en leur rappelant qu'elles peuvent, dans le cadre de cette action, recourir à l'offre de service des ateliers et chantiers d'insertion.

L'Etat a lancé un appel à projet, via la DIRECCTE, auquel le Département a répondu par deux de ses directions : la Direction de l'Insertion et la Direction de la Forêt et des Espaces naturels, avec un double objectif :

1 - la prévention des incendies par l'entretien des Domaines départementaux,

2 - l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi par le biais d'un contrat de travail qui s'inscrit dans une démarche pédagogique individuelle ou collective, en vue de construire un parcours professionnel personnalisé.

Les bénéficiaires éligibles sont :

- les bénéficiaires des minimas sociaux,
- les demandeurs d'emplois inscrits depuis plus de 12 mois,
- les bas niveaux de qualification,
- les personnes handicapées,
- les jeunes de moins de 26 ans, notamment les jeunes des quartiers de la politique de la ville,
- les personnes de plus de 50 ans.

Deux associations sont partenaires : Régie Nord Littoral et Régie Services 13. Elles interviennent chacune respectivement sur deux domaines départementaux : ceux de l'Arbois et de Pichauris.

Des conventions ont été signées avec ces deux associations pour des formations de 2 x 6 mois, elles concernent 10 bénéficiaires par semestre. L'opération sera renouvelée en 2019.

**J.-N.P.**